

CONSEIL MUNICIPAL

DU

14 janvier 2016

L'an deux mille seize, le 14 janvier, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/01/2016

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laetitia DELAGE, Olivier CHAUMEIL, Patrick LABRUNE

ABSENTS EXCUSES : Catherine MADORE (procuration donnée à Olivier CHAUMEIL), Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE.

Marie FARGEOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 26 octobre est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Suite à la clôture du budget du CCAS, pour intégrer les résultats de 2014 en dépenses et en recettes, il convient d'augmenter les crédits de fonctionnement du budget principal comme suit :

Article	Recettes	Dépense
002	+ 3 428,24	
6232		+ 3428,24

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

le Maire propose à l'assemblée, pour l'année 2016, suite à la réussite d'un agent au concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe

- La création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2016 et la suppression d'un poste de rédacteur à compter du 29 février 2016.

Le Tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} mars 2016 comme suit :

Filière Administrative :

Grade	Nombre de postes
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 temps complet
Rédacteur	1 temps complet
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	1 temps complet

Filière Technique

Grade	Nombre de postes
Agent de Maitrise Principal	2 temps complets
Adjoint Tec. Principal de 2 ^{ème} classe	1 temps complet
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1 temps complets
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	4 temps complets
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 temps non complet à : 17,5/35
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 temps non complet à : 31,5/35
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 temps non complet à : 18/35

Filière Médico-sociale

Grade	Nombre de postes
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 temps complet

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le service de ramassage des encombrants a été fait pour rendre service à la population. Ce service n'est pas adapté au très gros volume qui relève de l'intervention de professionnel.
 Pour éviter des abus il est décidé que ce service est limité en volume à un camion pour l'ensemble des encombrants, et à deux camions pour les branchages de plus les encombrants devront être accessible de la voie publique.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le document unique d'évaluation des risques professionnel est terminé. Ce document qui récence les risques par unité de travail, permet la mise en place d'un plan d'action regroupant les mesures de prévention à mettre en œuvre au sein de la collectivité.
 Ce document unique doit être présenté au CHSCT pour validation.

TARIF CANTINE

Comme chaque année le Conseil Départemental nous informe des tarifs applicables aux repas de la cantine, soit fixés à 2,85 pour un élève en primaire et 2,55 pour un élève en maternelle. Le conseil municipal décide de fixer le même tarif cantine pour le primaire et la maternelle. Il sera de 2,85 € par repas à compter du 1^{er} janvier 2016.

INDEMNITE COMPTABLE

Madame ALAZARD et Madame GRANGER sollicitent une indemnité de conseil et de budget pour l'année 2015. Il est décidé de voter cette indemnité au taux maximum soit la somme de 85,20 € Brut pour Mme ALAZARD et à la somme de 471,71 € Brut pour Mme GRANGER.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES

Le collège sollicite une subvention pour deux voyages linguistique, un en Espagne pour 15 élèves de 3^{ème} et un au Pays de Galle pour 11 élèves de 4^{ème}. Il est décidé d'attribuer 50 € par élève pour ces voyages.

DEMANDE DE SUBVENTION SYNDICAT D'ELEVAGE

Cette année le comice agricole se déroulera à Pierre-Buffière. Le Syndicat d'élevage demande une subvention exceptionnelle représentant le coût repas du midi des éleveurs et des organisateurs soit 140 personnes à 12 € Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1224 € pour 2016.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES

La commune reçoit de plus en plus de demande de subvention d'organismes d'aide à la personne. Il est regrettable de ne pouvoir répondre favorablement à ces associations qui pour la plupart se substituent à l'état.

ACHAT VEHICULE SERVICE TECHNIQUE

Un des véhicules de la mairie ne peut plus passer au contrôle technique vu son état et les réparations seraient démesurées par rapport à sa valeur. Il est envisagé de remplacer ce véhicule par un véhicule électrique. Pour des véhicules de même catégorie, Peugeot et Citroën font une offre avec achat des batteries garanties 8 ans, respectivement de 27 918,56 € et 30 059,74 € hors reprise. L'offre du garage Renault avec location des batteries (50,76 €/mois) s'élève hors reprise à 14 119,78 € TTC. L'offre du garage Renault est économiquement la plus avantageuse.

ACHAT BATIMENT PASQUIER

Nous sommes dans l'attente du 2^{ème} devis pour la mise aux normes électriques afin de redéfinir le prix d'achat du bâtiment Pasquier. Les travaux d'électricité avaient été estimés à environ 15 000 € or le premier devis reçu s'élève à plus de 30 000 €. Il serait souhaitable de consulter un autre électricien extérieur à la Commune.

Le prix d'achat du bâtiment est fixé à la somme de 65 000 € auquel il conviendra de déduire les travaux d'électricité à la charge de M. PASQUIER en fonction du devis le moins disant.

EMPLOIS D'ETE

Comme chaque année, des jeunes de la commune sont employés pour les remplacements d'été. Il convient de fixer les modalités de recrutement de ses emplois saisonniers.

La priorité sera donnée aux jeunes :

- 1°) domiciliés sur la Commune
- 2°) qui n'ont jamais été recrutés les années précédentes
- 3°) ayant déposé leur demande avant le 30 avril 2016.

Questions diverses

- **Assainissement ZA Theillou** : Victorien Sarre souhaite installer une station de lavage de voiture sur le terrain qui lui appartient dans le prolongement de la ZA. Pour pouvoir réaliser son projet, il faudrait prolonger le réseau d'assainissement. Il serait souhaitable que ces travaux soient réalisés par la communauté de communes puisque les bénéfices des installations futures d'entreprises leur reviendront entièrement.
Un devis sera fait et transmis à la communauté de communes.
- **Ralentisseur route de St Jean** : pour régler le problème de vitesse route de St Jean il est envisagé de poser des ralentisseurs. M. Pasquet du Conseil Départemental sera consulté.
- **Ecoles** : Lors de la réunion de jeudi 14 janvier 2016, l'ensemble des participants était unanime pour la suppression du bâtiment de la maternelle. Au-delà de la difficulté d'aménagement, il y a des problèmes d'étanchéité, d'ouvertures difficiles et les surfaces vitrées sont dangereuses. Pour pouvoir envisager des solutions, il faudrait déterminer l'enveloppe financière dont on pourra disposer en fonction des subventions.
En attendant d'avoir ces éléments il faudrait faire réaliser un levé topographique au niveau du parking et une étude de sol.
David FELIX préconise de faire le levé topographique et une étude de faisabilité mais pas l'étude de sol.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 05.

CONSEIL MUNICIPAL

DU

03 mars 2016

L'an deux mille seize, le 03 mars, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/02/2016

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laetitia DELAGE, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie DEBLOIS (procuration à M. SARRE), Anne-Marie VANSTEENE.

Michel SARRE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

PROJET D'AMENDEMENT

Une proposition d'amendement au projet de schéma départemental de coopération intercommunale est présentée à l'assemblée. Cet amendement a été réalisé en collaboration avec St Hilaire Bonneval et St Genest sur Roselle pour acter la volonté de nos trois communes à intégrer l'agglomération de Limoges Métropole. Jean Louis NOUHAUD délégué à la CDCI va défendre cet amendement en séance du 14 mars.

LOCAL PASQUIER

Des entreprises ont été consultées pour la mise aux normes du local Pasquier. 3 devis ont été reçus dont un avec une forte différence de prix. Il conviendra de mettre pour le devis retenu la formule suivante : Sous réserve d'acceptation du consuel. En cas de refus du consuel, la mise en conformité restera à la charge de l'électricien.

Compte tenu du montant de cette mise aux normes électriques, le prix d'achat est porté à la somme de 70 873 €

Michel SARRE déplore que l'on ne prenne pas une entreprise locale.
Le devis le moins disant est retenu à 10 voix pour et 2 voix contre, est celui de l'entreprise ELEC SERVICE.

COMMISSION COMMUNALES et DELEGATIONS

Suite aux démissions de 3 conseillers il convient de les remplacer dans certaines commissions et délégations qui sont modifiées comme suit :

Finances : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Laëtitia PICARD, Véronique LAGRANGE, Olivier CHAUMEIL

Commission appel d'offres : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Michel SARRE, Patrick LABRUNE

Suppléante : Véronique LAGRANGE, Michel SARRE, Catherine MADORE, Laëtitia PICARD

Listes électorales : titulaire : Marie FARGEOT Suppléante : Cathy MADORE

Affaires scolaires : Stéphane PATIER, Laëtitia PICARD, Vincent DRUAUX, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE

Développement local : Stéphane PATIER, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Olivier CHAUMEIL

Culture et Patrimoine : Véronique LAGRANGE, Cathy MADORE

Affaires sociales : Marie FARGEOT, Nathalie DEBLOIS, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE

Syndicat Vienne Briance Gorre :

Titulaires : Michel SARRE, David FELIX

Suppléants : Laëtitia PICARD, Véronique LAGRANGE

SIVU Cadichon :

Titulaires : Marie FARGEOT, Olivier CHAUMEIL

Suppléante : Nathalie DEBLOIS

ATELIERS PERISCOLAIRES

Une convention doit être signée afin de fixer les modalités financières et d'organisation des activités périscolaires, confiées à l'association Familles Rurales Briance-Roselle, par la commune de Pierre-Buffière. Cette convention fixe les prix des activités périscolaires à 25 € l'unité. Le nombre d'activités proposées reste à préciser dans la convention qui devra être revue.

PLAN D'ACTION

Le plan d'action découlant du document unique est présenté à l'assemblée. L'ensemble des actions proposées sont acceptées par le Conseil Municipal.

SIVU CADICHON

Le Syndicat doit être dissous en fin d'année et sera repris et géré par la Communauté de Communes de St Léonard. Ce changement n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement du SIVU Cadichon qui continuera à fonctionner sur le territoire. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la dissolution du SIVU CADICHON au 31 décembre 2016.

GRANGE LATY

Lors du litige avec St Hilaire Bonneval dans l'acquisition du local de la COPAR, aucune réserve n'avait été émise concernant la vente de la grange Laty. La vente a eu lieu à la date prévue et les services techniques se retrouvaient sans local. Une entente avec M. CADOT avait permis que du matériel soit laissé dans la grange après la signature de la vente. (Environ 1 mois).

Un courrier de réclamation a été envoyé par M. CADOT qui ne veut pas payer la taxe foncière qui lui incombe pendant cette période. M. le Maire donne lecture du courrier de réponse.

Compte tenu de la modicité de la somme demandée soit 159 € le remboursement est validé par le Conseil Municipal.

ECOLE

M. le Maire présente le projet de restructuration de l'école primaire, de construction d'une école maternelle, ce qui implique la suppression du « camembert ». Le pré projet qui est estimé à près de 1 000 000 €a été transmis à la Préfecture.

Le conseil municipal unanime :

- valide le projet de restructuration de l'école primaire et de construction d'une école maternelle.
- sollicite des subventions auprès de l'Etat et du Département.
- Demande l'assistance maîtrise d'ouvrage de l'ATEC

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Pour permettre l'étude du dossier de restructuration et construction des écoles, un relevé topographique du terrain est nécessaire. Le devis du cabinet Lehmann s'élève à la somme de 1600 € HT. Le Conseil Municipal accepte cette offre. David FELIX demande à ce que la version informatique du relevé lui soit envoyée.

RENOUVELLEMENT ADHESIONS

Le conseil municipal unanime accepte de renouveler en 2016 les adhésions suivantes :

- Fédération des Villages Etapes pour la somme de 1552,32 €
- Mission Locale Rurale pour la somme de 1128,96 €
- CDAAS de la Haute-Vienne (dératissage) pour la somme de 206 €
- SPA pour la somme de 705,60 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune a reçu plusieurs demandes de subvention. Une de CAREPA 87 pour une rencontre inter-établissements en octobre, une de la Maison Familiale Rurale de Beynac-Cussac et une de la ligue contre le cancer. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ces trois demandes.

M. le Maire souhaite que soit étudié, et pris en compte, le cas des associations qui ont une réserve financière et qui n'ont pas d'activité, pour l'attribution des prochaines subventions communales.

Michel SARRE, indique que M. CHAMAUD voudrait savoir si la commune participera financièrement aux ostensions. La Commune ne participera pas financièrement à cette manifestation.

PANNEAUX OSTENTIONNAIRES

La Commune a choisi d'acheter 2 panneaux qui seront installés aux entrées de Pierre-Buffière. Le prix d'un panneau est de 246,31 €

VILLAGES ETAPES

Véronique LAGRANGE informe que la Fédération des Villages Etapes organise des manifestations sur l'ensemble du territoire. Un stand est prévu à Limoges au champ de juillet. Le coup de participation à ce stand est de 100 € La Commune souhaite participer à ce stand.

En plus les Villages Etapes proposent des silhouettes Philémon, qui pourraient être installées place Adeline. Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire cette acquisition.

AMENAGEMENT MASSIFS

Des entreprises ont été consultées pour l'aménagement des pentes à l'arrière du gymnase et pour le remplacement de tilleul place Adeline.

. Après étude, le conseil municipal porte son choix sur les devis suivants :

- GAM VERT pour la toile couvre sol : montant 1062,53 €TTC
- Le Jardin de Plaisance pour la fourniture de plantes : montant 2730 €TTC
- Pour la place Adeline le devis de la SARL Limousin paysage : montant 715 €TTC

Laëtitia PICARD propose aussi d'installer des gradins. Michel SARRE prend ce projet en charge.

APPEL D'OFFRES VILLA D'ANTONE

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres pour les travaux de protection et de mise en valeur de la Villa d'Antone suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 25 janvier 2016.

Le conseil municipal porte son choix sur l'Entreprise ARSATIS pour un total H.T. de 30 465,60 € pour l'offre de base, plus option.

Pour ce qui est de la subvention DRAC, le dossier est en attente de la lettre de complétude qui est à la signature à Bordeaux, en attendant les travaux ne peuvent pas être lancés.

Questions diverses

- **Comité des fêtes** : l'ensemble des membres démissionnent en intégralité. Jacques Poutaraud souhaite remettre les fonds disponibles du comité des Fêtes à une association caritative. M. Le Maire souhaite demander que l'association soit mise en sommeil.
- **Ralentisseur route de St Jean** : Le Conseil Départemental va faire un chiffrage du nombre et de la vitesse des véhicules sur cette route. La Commune quant à elle doit financer l'étude.
- La mission locale remercie pour avoir été accueillie au sein de la mairie et informe que dorénavant elle rejoindra les locaux de l'antenne sociale.
- L'USEP remercie pour la mise à disposition du gymnase le 26 janvier.
- **Communauté de communes** : il y a beaucoup de tension sur St Germain en ce qui concerne la disponibilité du gymnase. Une rencontre est prévue le 21 mars pour étudier des solutions.
- **Panneau publicitaire** : Michel SARRE rappelle qu'il serait bien de remplacer les banderoles par un panneau d'informations. M. le Maire est d'accord mais à condition que le panneau soit plus lisible.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 05.

CONSEIL MUNICIPAL

DU

11 avril 2016

L'an deux mille seize, le 11 avril, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2016

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laëtitia PICARD, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE,

ABSENTS EXCUSES : Patrick LABRUNE, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE

Marie FARGEOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 03 mars 2016 est approuvé avec les observations suivantes.
Remplacer au chapitre village étape, au champ de juillet par « au salon des 2 roues » ;
Ajouter au chapitre demandes de subventions, alinéa ostensions, « l'assistance logistique sera offerte par la commune ».

ORDRE DU JOUR

M. le Maire explique que les projets de travaux qui ont été maintenus, tels que le projet école et celui de la station d'épuration, vont mobiliser des réserves financières importantes.

Mme La Trésorière présente chapitre par chapitre, le compte administratif, l'affectation du résultat 2015 du budget principal et fait de même pour le compte administratif et l'affectation du résultat 2015 du budget d'assainissement.

Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal
--

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal.

Approbation du compte de gestion 2015 du budget assainissement

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget d'assainissement.

Approbation du compte administratif 2015 du budget principal

M. le Maire ayant quitté la salle, Marie FARGEOT demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2015, dont les écritures se résument ainsi :

Investissement :		Fonctionnement :	
Dépenses réelles :	194 298,46	Dépenses réelles :	937 104,73
Recettes réelles	504 168,52	Recettes réelles :	1 197 522,18
Résultat de l'exercice :	+ 309 870,06	Résultat de l'exercice :	+ 260 417,45
Résultat reporté :	+ 176 016,99	Résultat reporté :	+ 75 428,24
Résultat cumulé :	+ 485 887,05	Résultat cumulé :	+ 335 845,69

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2015 du budget principal de la commune.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 75 428.24
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 176 016.99

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	+ 309 870.06
- Solde d'exécution cumulé :	+ 485 887.05

Restes à réaliser au 31/12/2015 :

- Dépenses d'investissement :	- 219 787.00
- Recettes d'investissement :	+ 6 000.00

Solde : - 213 787.00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2015 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 485 887.05
- Rappel du solde des restes à réaliser :	- 213 787.00

Besoin de financement total : + 272 100.05

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	+ 260 417.45
- Résultat antérieur :	+ 75 428.24
	<hr/>
Total à affecter	+ 335 845.69

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)	
2) - Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)	300 000.00
3) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002 (report à nouveau créateur)	35 845.69
	<hr/>
TOTAL	335 845.69

Approbation du compte administratif 2015 du budget assainissement
--

M. le Maire ayant quitté la salle, Marie FARGEOT demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif du budget assainissement de la Commune pour l'exercice 2015, dont les écritures se résument ainsi :

Investissement :

Dépenses réelles :	148 669,27
Recettes réelles	142 581,12
Résultat de l'exercice :	- 6 088.15
Résultat reporté :	+ 27 614,06
Résultat cumulé :	+ 21 525.91

Fonctionnement :

Dépenses réelles :	43 272,74
Recettes réelles :	54 372,26
Résultat de l'exercice :	+ 11 099.52
Résultat reporté :	0
Résultat cumulé :	+ 11 099.52

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2015 du budget assainissement.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget assainissement.
--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créateur)	0.00
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 27 614.06

**Solde d'exécution de la section d'investissement
au 31/12/2015 :**

- Solde d'exécution de l'exercice :	- 6 088.15
- Solde d'exécution cumulé :	+ 21 525.91

Restes à réaliser au 31/12/2015 :

- Dépenses d'investissement :	27 828.80
- Recettes d'investissement :	0.00

Solde : - 27 828.80

**Besoin de financement de la section d'investissement
au 31/12/2015 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 21 525.91
- Rappel du solde des restes à réaliser :	- 27 828.80

Besoin de financement total : - 6 302.89

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	+ 11 099.52
- Résultat antérieur :	+ 0.00

Total à affecter + 11 099.52

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)	11 099.52
2) - Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)	
3) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	

TOTAL 11 099.52

Madame la Trésorière présente les ratios du budget de la commune, de la fiscalité par rapport à la moyenne départementale.

Elle présente ensuite les prévisions budgétaires en investissement et en fonctionnement.

Budget principal 2016

Le budget principal se résume ainsi :

Le total de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 990 406,69 €

Le total de la section d'investissement s'élève à la somme de 868 755,05 €

Le budget est voté à l'unanimité.

Budget assainissement 2016

Le budget d'assainissement se résume ainsi :

Le total de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 47 175,00 €

Le total de la section d'investissement s'élève à la somme de 52 503,80 €

Le budget est voté à l'unanimité.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

M. le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité pour 2016. Il précise toutefois que les bases prévisionnelles augmentent.

Le Conseil Municipal unanime décide de fixer les taux par application de la variation proportionnelle, ce qui donne les résultats suivants :

- Taxe d'habitation : 9,73
- Taxe foncière (bâti) : 18,24
- Taxe foncière (non bâti) : 45,58

Amortissement canalisation d'assainissement

Il convient d'amortir les travaux d'assainissement réalisés en 2015.

Réseau d'assainissement de la rue du Collège à amortir sur 50 ans

Montant des travaux à amortir : 186 048,56 €

Montant des subventions à amortir : 122 724,03 €

Réseau d'assainissement de la rue des Clous à amortir sur 50 ans

Montant des travaux à amortir : 12 621,00 €

Montant des subventions à amortir : 3 155,25 €

Le conseil municipal unanime accepte ces propositions.

Travaux trottoirs rue du Collège

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux de la rue du Collège, les travaux de trottoirs de la rue du collège ont été négociés avec les travaux de voirie. Le marché de travaux passé avec l'entreprise DEVAUD s'élève à la somme de 65 821,20 €TTC.

Le conseil municipal unanime accepte cette offre et autorise son maire à signer le marché avec l'entreprise DEVAUD.

La rue va être refaite pour corriger les vagues.

Subvention aux associations 2016

Vincent DRUAUX présente le budget prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2016, qui se décomposent comme suit :

AGPB	3473	DUPUYTREN MEMOIRE VIVANTE	208
SHABBL	164	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	385
FNATH	106	JEUNES AGRICULTEURS	321
FNACA	198	TENNIS CLUB	265
USEP PIERRE-BUFFIERE	208	LES RESTAURANTS DU CŒUR	156
ASSOCIATION LES PIERROTS	208	AUTOUR ET DETOUR	208
SECOURS POPULAIRE	104	AAPPMA	204
FOOT SUD87	902	HAND SUD	765
CONCILIATEUR DE JUSTICE	75		

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus.

Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires de la Haute-Vienne

Le Conseil Municipal autorise son Maire à renouveler l'adhésion à l'association des Maire de la Haute Vienne. Le montant de la cotisation s'élève à 0,2268 €par habitant pour l'année 2016 soit un total de 266,94 €

Renouvellement de l'adhésion à la Route Richard Cœur de Lion

Le Conseil Municipal autorise son Maire à renouveler l'adhésion à l'association de la Route Richard Cœur de Lion. Le montant de la cotisation s'élève à 50 €pour les années 2015 et 2016.

Renouvellement du contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel

Le contrat de groupe souscrit auprès de la compagnie CNP par l'intermédiaire du cabinet SOFAXIS arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal décide de confier de nouveau la négociation de ce contrat de groupe au Centre de Gestion pour les risques statutaires des agents titulaires ou stagiaires CNRACL ou non et des agents non titulaires de droit public.

Convention tarification vaccins

Compte tenu de l'augmentation des tarifs des vaccins contre la leptospirose à 85,02 € une nouvelle convention doit-être signée avec le centre de gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise son maire à signer la convention à intervenir.

Enlèvement des déchets verts et encombrants

Ce service avait été mis en place initialement pour aider des personnes n'ayant pas les moyens matériel ou financier d'acheminer leurs encombrants et déchets verts à déchetterie. Suite à des abus il convient de prendre tous les renseignements nécessaires (compétence, assurance des agents, concurrence aux entreprises privées ...) pour que ce service puisse retrouver sa fonction initiale.

La délibération est reportée au prochain conseil.

Travaux d'investissements – demandes de subventions

Réfection de la noue de l'église

Les travaux de réfection de la noue de l'église s'élèvent à la somme de 10 089,20 €H.T.

Pour permettre la réalisation de ces travaux le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental

Eclairage du parking de Chabanas

Les travaux d'extension de l'éclairage du parking de Chabanas s'élèvent à la somme de 15 034,540 € H.T. Pour permettre la réalisation de ces travaux le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental

Eclairage rue de Chantemiaule

Les travaux d'extension de l'éclairage rue de Chantemiaule s'élèvent à la somme de 2 096,11 €H.T.

Pour permettre la réalisation de ces travaux le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental

Eclairage Chemin du Pont Vieux

Les travaux d'extension de l'éclairage Chemin du Pont Vieux s'élèvent à la somme de 2 535,68 € H.T.

Pour permettre la réalisation de ces travaux le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental

Demandes de subventions diverses

La commune a reçu deux demandes de subvention. Une de l'association française des sclérosés en plaques pour une subvention de fonctionnement et une de la Banque Alimentaires de la Haute-Vienne pour le remplacement de caissons.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ces deux demandes.

DIVERS

Villa d'Antone

M. le Maire informe le conseil que les travaux de mise en valeur et de cristallisation peuvent désormais commencer.

L'association fonctionne très bien, les bénévoles ont un projet d'achat de vitrines et ils souhaiteraient les déposer dans la salle de la mairie.

Dans la mesure où l'encombrement est peu important et que les vitrines sont sécurisées, cette possibilité peut-être étudiée.

Poste et perception

Nous avons reçu une information sur la modification des horaires d'ouvertures de la trésorerie qui ne sera accessible au public que le matin et de la poste qui réduit les horaires d'ouvertures du bureau de Pierre-Bufferre.

La Ruche qui dit oui

Mme TABUTEAU qui a pris la responsabilité de l'antenne de Pierre-Bufferre pour « la Ruche qui dit oui » demande la mise à disposition d'une salle une fois par semaine. Cette activité risquant de concurrencer les commerçants de la commune, il n'est pas possible de lui mettre à disposition une salle. Nous pouvons lui conseiller de chercher un local chez un commerçant ou un particulier.

Bibliothèque

Michel Sarre rappelle la demande d'achat de livres pour la Bibliothèque d'un montant de 250 €. Les responsables ont pris contact avec le père castor, mais ils ne font que des livres pour enfant. Le conseil municipal accepte que soit réalisé cet achat de livres.

Mobilier urbain

Il est signalé qu'un compteur est endommagé aux Vignes et que les balises devant le lotissement Frédéric Mistral, ont été détruites.

Projet école

La visite des écoles de Châteauneuf la Foret et Chalus a été très agréable et intéressante, surtout celle de Chalus. Après cette visite, il est plus facile de visualiser le projet. Surface nécessaire, équipements (wc dans chaque classe), acoustique intégrée dans la décoration, bâtiment à faible coût énergétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

CONSEIL MUNICIPAL

DU

16 juin 2016

L'an deux mille seize, le 16 juin, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/06/2016

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laëtitia PICARD, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE

Véronique LAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2016 est approuvé sans observation.

Avant le début de la séance, le tirage au sort des jurés d'assises est effectué pour les communes de St Hilaire Bonneval, St Genest sur Roselle et Pierre-Buffière.

ORDRE DU JOUR

Demande de retrait dérogatoire de la Communauté de Communes Briance Roselle et demande d'adhésion à la l'agglomération de limoges.

La possibilité est toujours donnée aux communes d'utiliser la procédure de retrait dérogatoire, qui permet à la Commune de Pierre-Buffière de se retirer de la Communauté de Communes Briance Roselle pour adhérer à la Communauté d'agglomération de Limoges sous réserve de l'acceptation de cette dernière.

St Hilaire Bonneval est d'accord sous la condition que la compétence petite enfance soit réglé avant. Quoi qu'il en soit, M. Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette possibilité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite engager la Commune de Pierre-Buffière dans une procédure de demande de retrait dérogatoire de la Communauté de Communes Briance Roselle et sollicite l'adhésion à la communauté d'agglomération de Limoges métropole.

Commission d'appel d'offres

Les règles de composition et d'élection des commissions d'appel d'offres (CAO) ont été modifiées par les ordonnances n°2015-899 du 23 juillet 2015 et n° 2016-65 du 29 janvier 2016.

L'article L.2121-21 prévoit que si une seule candidature a été déposée pour pourvoir au sein des commissions municipales les nominations prennent effet immédiatement.

Une seule liste ayant été déposée, sont élus pour siéger à la Commission d'Appel d'offres :

Président : Stéphane PATIER, Maire

Membres Titulaires : Marie FARGEOT, Michel SARRE, Patrick LABRUNE

Membres suppléants : Véronique LAGRANGE, Catherine MADORE, Laëtitia PICARD

La délibération D2016-13bis du 7 mars 2016 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres est abrogée.

Tarifs Communaux modification des tarifs cimentières

Une demande a été reçue d'un administré pour la l'acquisition d'un cavurne ou d'une concession pouvant accueillir un cavurne.

Le conseil municipal unanime, accepte de vendre des concessions d'un mètre carré pour accueillir des cavurnes au prix de 40 € pour les concessions trentenaires et de 80 € pour les concessions perpétuelles. Comme pour les autres concessions l'aménagement (entourage, choix du monument) et l'entretien restent à la charge du concessionnaire.

Maîtrise d'ouvrage SEHV

Dans le cadre du projet d'effacement des réseaux et d'extension de l'éclairage public sur l'ancienne 20 entre la ZA du Teilhou et le Lotissement Frédéric Mistral, il convient de désigner le SEHV comme maître d'ouvrage.

Laëtitia PICARD précise qu'il conviendra d'étudier pour l'éclairage public jusqu'ou l'on souhaite faire cette extension, quels mâts choisir.

Il serait bien également, que l'ensemble de l'éclairage de Pierre-Buffière soit étudié.

Le Conseil Municipal unanime désigne le SEHV maître d'ouvrage et donne pouvoir au Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Recensement de la Population

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Patricia LE POSTOLLEC, en tant que coordonnateur communal. Elle sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement de la population 2017.

Participation aux frais de séjours à Meschers

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la participation financière de la commune de résidence des enfants aux séjours à Meschers fait partie des conditions d'éligibilité à l'aide du Département. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'accorder pour l'année 2016 une participation de 50 € par enfant de la Commune participant à un séjour de vacances organisé au Centre Départemental de Vacances centre Adrien Roche de Meschers.

Tarifs salle culturelle

Il conviendrait de modifier les tarifs de location de la salle culturelle dans le but d'optimiser les locations. Après avoir fait un comparatif avec d'autres salles offrant les mêmes prestations, le conseil municipal fixe les tarifs comme suit :

TARIFS SALLE CULTURELLE	1 journée	Week-end (du vendredi 18 h au lundi matin)
Habitants de Pierre-Buffière (1) Restaurateurs de la Cne (2)(3)	180	250
Habitant hors Commune (2)	400	500
Associations communales	Gratuit 2 fois par an	
Location sonorisation	Forfait 30 €	

(1) vaisselle comprise - (2) vaisselle en supplément - (3) ne sont pas prioritaires pour la location.

CAUTION

Dégradation	500 €
Ménage	200 €
Sono	500 €

TARIF LOCATION VAISSELLE	Habitants de Pierre Buffière	Habitant hors commune / Restaurateur
Verre	0,10 €	0,10 €
Couvert	0,80 €	1,00 €

TARIF REMPLACEMENT VAISSELLE en €

Verre	2,00 €
assiettes	3,00 €
tasse à café	2,00 €
couteau	3,00 €
fourchette	1,50 €
cuillère à café	0,75 €
cuillère à soupe	1,00 €
pichet à eau	4,00 €

Engagement de la Commune dans la démarche « zéro pesticide dans nos villes et villages »

Une réunion a eu lieu le 15 avril 2016 avec M. Jean Jacques Rabache, directeur de Limousin Nature Environnement. A partir du 1^{er} janvier 2017 il sera interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires et autres pesticides pour le traitement des espaces publics, hors cimetière et terrains de sports. En s'engageant dans la démarche « zéro pesticide dans nos villes et villages », LNE mandate la FREDON pour faire un diagnostic de la commune pour la somme de 400 € et offre un accompagnement (infos, outils pédagogiques, plaquettes, guides, panneaux d'expo...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide d'engager la Commune de Pierre-Buffière dans la démarche « zéro pesticide dans nos villes et villages » et sollicite un diagnostic de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la Commune de Pierre-Buffière.

Maîtrise d'œuvre projet Ecole

M. le Maire présente le devis d'intervention de l'ATEC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une école maternelle et la restructuration partielle des locaux du groupe scolaire.

Le montant de la prestation de l'ATEC s'élève à la somme de 7 718 €HT. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend :

- La phase programme : mise au point de l'opération et désignation du maître d'œuvre
- La phase étude : préparation et suivi des autres marchés d'études et de prestations intellectuelles, suivi des études, consultation des entreprises.
- La phase travaux : assistance pour la conduite des travaux et règlement des entrepreneurs, assistance pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte le devis et les conditions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATEC pour le projet écoles, s'élevant à la somme de 7 718 €HT.

Ramassage des encombrants

Suite à des abus, il convient de mieux définir les conditions de ramassage par la commune d'encombrants ou de déchets verts chez les particuliers. Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un service effectué à titre exceptionnel par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Décide que le ramassage des encombrants et déchets verts sera limité au volume d'un camion par an et par foyer.
- Rappelle que les tarifs sont : 5,50 € par ¼ et par employé pour l'enlèvement
5,50 € par transport.
- Décide que le ramassage des encombrants autre que déchets verts, sera soumis à accord de la commission communale.
- Précise que les décisions prises par les membres de la commission communale de ramassage des encombrants et déchets verts, sont souveraines et aucun recours ne sera recevable.
- Désigne en tant que membre de la commission communale de ramassage des encombrants et déchets verts : Marie FARGEOT, Véronique LAGRANGE et Michel SARRE

Vente de la maison située contre l'église

La maison qui est située contre l'église est à vendre pour 17 000€ La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption et ne se rendra donc pas acquéreur de cet immeuble.

Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité soit calculée à

compter du 1^{er} janvier 2016 en prenant en compte le seuil de la population totale de la commune, soit 197 € pour Pierre-Buffière. Fixe le taux de revalorisation à 28,96 %.
Le Conseil Municipal unanime accepte ces propositions.

Service DI@LEGE

Le Conseil Municipal renouvelle le mandat donné au SEHV pour le service Di@lège jusqu'au 31 décembre 2017.

Terrain Beaugerie

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, il sera nécessaire d'acquérir un terrain appartenant à Damien BEAUGERIE. Damien est très compréhensif, toutefois il est très embêté car il lui faudra modifier son dossier PAC. Les plans lui ont été communiqués, une nouvelle rencontre sera programmée.

Subvention aux associations

Le comité des fêtes n'a pas encore déposé son dossier.

Pour le GVA une subvention de 50 € est accordée pour l'année 2017.

Informatique école

Un devis de l'Entreprise FERON d'un montant de 507,00 € TTC a été reçu pour le remplacement de la tour informatique de la directrice des écoles. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Villa d'antone

La DRAC préconise l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB 37 où se trouve le mur de soutènement qui doit être restauré et également d'un bassin identifié comme une composante du nymphée qui se trouve actuellement dans la cour d'une propriété privée. Un courrier a été envoyé à la propriétaire du terrain et de la propriété où se trouve le bassin. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Plan d'action – avis CTP

Le plan d'action a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire et a reçu un avis favorable. Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'avis donné par le Comité Technique Paritaire sur le Plan d'Actions de la Mairie de Pierre-Buffière.

Rétrocession de la voirie de la ZA de Chabanas

Suite à la réalisation des travaux relatifs à la viabilisation des parcelles de la ZA de Chabanas appartenant à la SARL PASQUIER (1^{ère} tranche), il convient de procéder à la rétrocession de la voirie cadastrée ZC n° 116 et ZC 117. Cette rétrocession est consentie à la Commune sans recouvrement financier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte cette rétrocession et autorise le Maire à l'acte à intervenir.

Subvention sanitaires publics

Le projet de réalisation de sanitaires publics à la mairie s'élève à la somme de 9 730,28 €TTC (plomberie 3449,70 € maçonnerie 1977,00 € et menuiserie 4303,58 €). Pour permettre la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal demande une subvention auprès du Conseil Départemental.

DIVERS

Association des maires ruraux

M. le Maire pense que ça pourrait être intéressant d'y adhérer, mais il vaudrait mieux attendre un peu d'avoir le résultat de notre demande d'adhésion au CALM.

Stade de Foot

Michel propose que l'on baptise le stade de foot « Albert Faurissou ». Il était très présent et est à l'origine de l'achat de la propriété de Chabanas destinée entre autres à recevoir le nouveau stade de foot.

Il convient d'obtenir l'accord du Club et celui de sa famille.

Travaux de voirie

Cathy demande qui a fait les travaux du parking de la COOP. Les travaux ont été faits par l'entreprise DEVAUD, commandés et payés par la COOP.

Gradins stabilisé et banc école

Laëtitia signale que des mamans ont demandé à ce que soit remis le banc qui était en dessous de l'école et qui avait été retiré lors des travaux de la rue du Collège. Elle souhaite savoir également quand seront faits les gradins au mini-stadium ?

Michel indique que des gradins sont difficiles à mettre en œuvre. Laëtitia demande à ce que soit prévu quelque chose pour les mamans qui attendent leurs enfants, des bancs par exemple.

Ralentisseurs route de St Jean

Le Conseil Départemental a fait passer les résultats des mesures faites sur le RD 15. Il passe par jour plus de 1000 véhicules le matin et autant le soir. La moyenne en vitesse est de 66 km/h pour les voitures et de 56 km/h pour les camions. Le Conseil Départemental conseille de mettre des ralentisseurs de type « gendarme couché » sur toute la largeur de la voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.000

CONSEIL MUNICIPAL

DU

29 août 2016

L'an deux mille seize, le 29 août, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/08/2016

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laëtitia PICARD, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE, Olivier CHAUMEIL.

Michel SARRE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 16 juin 2016 est approuvé sans observation.

ORDRE DU JOUR

Villa d'Antone – avenant sécurisation

Les travaux de cristallisation qui sont réalisés sur la villa d'Antone représentent un gros effort pour la commune cette année qu'il ne sera peut être pas possible de renouveler tous les ans. L'entreprise et les bénévoles ont fait un travail remarquable dans l'esprit de la DRAC.

Suite à une rencontre avec le Département au sujet de la signalétique, il apparaît qu'ils prennent en charge totalement cette signalétique pour les sites remarquables inscrits au schéma départemental.

Une demande d'inscription va être sollicitée.

L'argent ainsi économisé pourra être employé dans la sécurisation du site. Cette mission pourra être confiée à l'architecte par avenant.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Lancement consultations pour le projet de réhabilitation et l'extension du groupe scolaire

Monsieur le maire présente le projet de consultation pour la maîtrise d'œuvre établi par l'ATEC.

David FELIX tient à apporter les observations suivantes :

– les délais de consultation est trop court et un visite sur place par les candidats paraît indispensable.

– Au niveau de la mission de base, en plus des éléments complémentaires stipulés dans le RC, le diagnostic de l'existant est il tacite ou faut il l'ajouter ? Il est en tout cas bien spécifié dans le programme.

– Concernant les critères de sélection, il est d'usage de fixer des pondérations pour ces derniers.

– Pour les pièces générales demandées, une note succincte de 2 pages pour juger des moyens humains et techniques de l'équipe semble un peu juste ...

Monsieur le Maire demande à David FELIX de bien vouloir faire une note concernant ses observations qui sont judicieuses afin de les transmettre à l'ATEC pour prise en compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à lancer les consultations suivantes :

- la réalisation de diagnostics complémentaires amiante et plomb avant travaux
- la mise en œuvre d'une étude de sols de reconnaissance des fondations des murs qui seront modifiés
- la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par un architecte qui aura en charge la conception du projet et le suivi des travaux
- la nomination d'un coordinateur S.P.S, chargé notamment d'assurer la sécurité des personnes sur le chantier
- la nomination d'un bureau de contrôle chargé de surveiller la conformité de la construction aux normes et règlement en vigueur

Autorise le Maire à signer les marchés correspondants avec les prestataires qui auront remis l'offre la plus avantageuse économiquement.

Autorise expressément le Maire à signer le permis de construire et tout document se rapportant aux autorisations règlementaires et aux demandes de subventions liées au dossier.

Avenant convention mission inspection CDG87

Monsieur le maire informe l'assemblée que par délibération en date du 22/09/2015, le conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion a modifié les conditions liées à l'intervention de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de sécurité) dans les collectivités affiliées au CDG.

Mr le Maire donne lecture de la convention confiant au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail, de la lettre de mission et présente le tarif lié à cette prestation qui s'élève à 600 €maximum pour les collectivités dont les effectifs sont compris entre 11 et 20 agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et la lettre de mission et autorise le maire à signer la convention, la lettre de mission et la proposition de chiffrage de la mission d'un montant maximal de 600 €

Demande de mise à disposition de locaux communaux

Monsieur le Maire explique qu'une personne souhaiterait exercer sur notre territoire une permanence pour proposer ses services (conseils juridiques) aux administrés contre rémunération. Cette personne demande à la collectivité la mise à disposition à titre gratuit d'une salle communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe du service proposé,
- Refuse la mise à disposition d'une salle communale à titre gratuit,
- Autorise donc la mise à disposition d'une salle communale contre le paiement d'une redevance tel que les tarifs le prévoit.

Demande de subvention « amicale don du sang »

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention déposé par l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Pierre-Bufferière qui sollicite une subvention pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 158 € à l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Pierre-Bufferière au titre de l'année 2016.

Etude géotechnique – station d'épuration

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration, il est nécessaire au préalable de réaliser une étude géotechnique. Mr le Maire présente les trois offres reçues : Alpha BTP Ouest pour un montant de 9 698 €H.T., Asteen Environnement Géotechnique pour un montant de 11 430 €H.T. et Optisol pour un montant de 10 480 €H.T. Mr le Maire propose de retenir l'offre la moins disante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins disante d'un montant de 9 698 € de l'entreprise Alpha Btp Ouest et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

Application « fluxd'actu »

Mr le Maire présente au conseil municipal une application « Flux d'actu » proposé par « Centre France - La Montagne » destiné à enrichir le site internet de la Commune en permettant un accès gratuit pour les internautes aux articles concernant la commune. Cette application pour les communes de moins de 1500 habitants s'élève à 290€par an plus 290 €pour les frais techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette proposition.

Adhésion cellule énergie du SEHV

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune de Pierre-Bufferière au service « énergies service public 87 » (ésp-87) du SEHV. Ce service commun met à la disposition de la commune un certain nombre d'outils, de compétences et d'assistance, neutres et objectifs, pour optimiser les conditions économiques et environnementales de ses besoins énergétiques. L'adhésion permet à la commune de confier une ou plusieurs des actions, listées dans la réglementation d'adhésion, au SEHV. Chacune de ces actions fait objet d'un accord préalable entre la commune et le SEHV.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide de demander l'adhésion de la commune de Pierre-Bufferière au service « énergies service public 87 » (ésp-87) du SEHV et de choisir l'adhésion avec l'action « Bilan et suivi énergétique de la collectivité » pour une participation forfaitaire annuelle de 50 €majoré de 0,30 €par habitant à charge de la commune.

Aire de jeux place adeline

Dans le cadre des travaux de réaménagement de l'aire de jeux place Adeline, Monsieur le Maire présente un devis estimatif de 22 375 €H.T. Afin de mener à bien ce projet Mr le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Laetitia PICARD regrette de ne pas avoir été contacté alors qu'elle avait travaillé sur ce dossier depuis 2 ans. M. le Maire précise qu'il fallait faire vite, car le projet école va mobiliser beaucoup de subventions qui pourraient ne plus être disponible pour ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au taux maximum pour le réaménagement de l'aire de jeux place Adeline auprès du Conseil Départemental.

Délibération modificative

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL - Investissement :

Augmentation de crédit

Art. 21538 + 23 600 €
Art. 2188 + 1 820 €
Art. 2184 + 240 €
Art. 2182 + 920 €
Art. 2135 + 9 600 €

Diminution de crédit

Art. 2313 - 36 180 €

Le Conseil Municipal, accepte les modifications de crédits comme indiquées ci-dessus.

Noe de l'église

Mr le Maire explique que la noe de l'église menace de s'effondrer et qu'il est urgent de la faire réparer. Il présente deux devis : Entreprise HARDY pour un montant de 10 089.20 € et l'entreprise Demoulin pour un montant de 8 200 €H.T.

L'entreprise Demoulin malgré plusieurs relances n'a pas su présenter un devis détaillé des travaux envisagés comme l'a fait l'entreprise HARDY.

S'agissant d'un bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques, M. le Maire propose alors de retenir le devis de l'entreprise HARDY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise HARDY pour un montant de 10 089.20 €H.T.

Raccordement eau potable projet MICARD

Mr le Maire présente le devis de la SAUR d'un montant 1123,47 €H.T. pour le raccordement à l'eau potable destiné au projet d'implantation de l'entreprise MICARD, il précise que cette dépense

bénéficiera à hauteur de 50 % d'un fond de concours de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la SAUR d'un montant de 1123,47 €H.T. et sollicite le fond de concours de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-vienne pour ces travaux.

Contrat dératisation

M. le Maire propose de renouveler le contrat de dératisation auprès de la Coopérative Départementale Agricole d'Action Sanitaire pour l'année 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de dératisation auprès de la coopérative Départementale Agricole d'Action Sanitaire pour l'année 2016/2017 pour un montant de 492 €H.T.

DIVERS

- Michel informe que la sono du collège fait trop de bruit et importune les riverains. Il serait souhaitable d'en parler au collège pour faire baisser le son.
- Rue du Collège une demande a été faite auprès du Département pour solliciter la prise en charge des potelets sur le trottoir en face du collège.
- Ralentisseurs route de St Jean. Il sera installé au niveau de la Chapelle. Une demande avec plan est à faire au Département.
- Vincent à été informé que le foot avait sollicité la mise en service d'une connexion internet. L'accord a été donné, mais le montant des factures sera retiré de la subvention. Un courrier est à faire à M. DEROCHE pour l'en informer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

CONSEIL MUNICIPAL

DU

31 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 31 octobre, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/10/2016

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

ABSENTS EXCUSES : Vincent DRUAUX (procuration à Stéphane PATIER), Laëtitia PICARD, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE.

Véronique LAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 29 août 2016 est approuvé sans observation.

ORDRE DU JOUR

Statuts de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne

Dans le cadre de la mise en application des articles 64, 66 et 68 de la loi NOTRe, la Communauté de Commune Briance Sud Haute Vienne a mis en conformité ses statuts qui ont été approuvés par le Conseil Communautaire lors de la séance du 20 septembre 2016. Chaque Commune membre doit se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Il est à noter que lors de la création de la CCBSHV la piscine d'opportunité avait été inscrite en compensation des désavantages subis par la Commune. Par la suite, l'étude qui était inscrite a été refusée sous le prétexte de notre souhait de départ, ce qui est dommage car seule cette étude pouvait démontrer le bienfondé ou non cet équipement. La disparition de cette compétence qui n'est plus clairement identifiée dans les nouveaux statuts est regrettable.

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Municipal s'est abstenu (vote pour : 0 – vote contre : 0 Abstentions : 9).

Indemnité de la trésorière

Le Conseil Municipal propose d'attribuer une indemnité aux trésorières municipales pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Fixe le taux des indemnités de Conseil à 50 % pour l'année 2016. Décide d'allouer à Mme GRANGER Marie-Christine, une indemnité de conseil arrêtée à la somme de 242,83 € et une indemnité de confection de budget de 45,73 €, soit un montant brut totale de 288,56 € pour 2016.

Convention ateliers périscolaire

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la coordination et la gestion des ateliers périscolaires a été confié à l'association familles rurales Briance Roselle. Il est programmé 3 ateliers par semaine au prix de 25 € par atelier. Après délibération, le Conseil Municipal unanime autorise le maire à signer la convention définissant les modalités d'organisation et les conditions financières avec l'association familles rurales.

M. le Maire souhaiterait que pour l'an prochain les ateliers soient gérés directement par la mairie.

Demande de subvention mobilier urbain.

Dans le cadre de la mise en sécurité des enfants et des usagers de la rue du Collège lors du stationnement des cars scolaires, Monsieur le Maire présente un devis estimatif de 1504 € H.T. pour l'installation de barrières et de potelets. Afin de mener à bien ce projet Mr le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police.

A propos du Collège, les travaux sont remis en question après la découverte de problèmes de solidité dans la structure du bâtiment. Une réunion est prévue jeudi 3 novembre avec le Conseil Général pour savoir ce qui va être décidé.

Si la décision est prise de faire un collège ailleurs il serait souhaitable que Pierre-Buffière garde le collège et que soit maintenue la cohérence Collège + école. Toutefois il faut un terrain susceptible d'accepter un tel projet.

Bail de la trésorerie

Il convient de renouveler le bail de la trésorerie signé le 10 septembre 2007 pour une période de 9 ans qui est arrivé à terme. Il convient de renouveler ce bail dans les mêmes conditions que celles fixées initialement. Le Conseil Municipal, unanime autorise le maire à signer l'acte à intervenir.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités et dont il donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec Collecteam pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion avec le C.D.G. de la Haute-Vienne qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

Tarif assainissement

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de modifier à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs de la redevance assainissement comme suit :

Redevance d'abonnement part fixe : 25 €/an

Redevance d'assainissement / m³ : 1.10 €/m³

Tarifs Cantine

M. le Maire présente un courrier du Conseil Départemental informant que les tarifs de la cantine n'augmenteront pas pour l'année 2017.

Cadeaux de Noël pour les écoles

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime décide de fixer le budget alloué pour l'achat des cadeaux de Noël des écoles 2016 à la somme de 13 €/par enfant.

Délibération modificative

Pour permettre le paiement du relevé topographique du projet école, il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL - Investissement :

Diminution de crédit

Art. 2313 - 2 000 €

Augmentation de crédit

Art. 2031 + 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les modifications de crédits comme indiqués ci-dessus.

Validation Ad'Ap

Le dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour les bâtiments communaux doit être déposé avant le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, autorise le maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

Rétrocession concession cimetière

M. LANSADE souhaite rétrocéder à la commune la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 371 du 26 novembre 1969

Concession perpétuelle

Montant réglé de 225 Francs soit 34,30 €

Le conseil Municipal accepte la dite rétrocession et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession au prix de 34,30 €

Aménagement du local des services techniques

Après consultations, Marie FARGEOT et Michel SARRE présentent les devis (Bricorama 209,40 € TTC et Castorama 419,94 €TTC) pour l'achat de 6 rayonnages pour le local des services techniques. Le Conseil Municipal, choisit le devis de Castorama d'un montant de 419,94 €TTC qui propose les étagères les plus solides.

Achat tondeuse

Après consultations, Marie FARGEOT et Michel SARRE présentent les devis pour l'achat d'une tondeuse. Pour des tondeuses professionnelles de qualité similaire (DOUSSAUD 1405 € TTC et MOULINJEUNE 1620 €).

Le Conseil Municipal, décide de retenir le devis de DOUSSAUD EQUIP JARDIN d'un montant de 1 405,00 €TTC.

Diagnostic amiante avant travaux station d'épuration

Après consultations, Monsieur le Maire présente les devis pour le diagnostic amiante de la station d'épuration. (SOCOTEC 780 €+ 50 €par analyse et EDI 1620 €)

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de SOCOTEC d'un montant de 780,00 €TTC, hors coût éventuel d'analyse au prix unitaire de 50 €

Demande de participation aux frais de scolarité Collège de Rochechouart

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de participation aux frais de scolarité pour un enfant de la Commune inscrit au Collège de Rochechouart.

Le Conseil Municipal, après délibération, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

DIVERS

- La Pétanque remercie le Conseil Municipal pour les subventions versées.
- Le Salon des Antiquaires s'est bien passé à noter toutefois une baisse de fréquentation certainement liée à un changement des prestations offertes. Il serait bien que le comité des fêtes reprenne cette manifestation pour qu'elle retrouve tout son prestige.
- Vincent précise que l'office de tourisme ne s'occupera plus du Téléthon, qui va le prendre en charge ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00